

Monsieur LABORIE André
2 rue de la Forge
(Courrier transfert Poste restante)
31650 Saint Orens
Tél : 06-14-29-21-74
Demandeur d'emploi au RMI.
<http://www.lamafiajudiciaire.org>

Le 16 avril 2010

PS :

« Actuellement le courrier est transféré poste restante suite à la violation du domicile en date du 27 mars 2008 » domicile actuellement occupé par un tiers (Monsieur TEULE Laurent et autres sans droit ni titre régulier).

A Monsieur le Procureur de la République
Michel VALET
A Monsieur le doyen des juges d'instruction
T.G.I de Toulouse.
2 allée Jules Guesdes
31000 TOULOUSE

Objet : Complément de plainte du 14 octobre 2009 et faits nouveaux.

Lettre recommandée N° 1A 040 917 7578 6

FAX : 05-61-33-71-13

Monsieur le Procureur de la République

Qu'une plainte avec constitution de partie civile a été déposée devant Monsieur le Doyen des juges d'instruction au T.G.I de Toulouse en date du 7 février 2010 « *et ci jointe* ».

Que ce jour je viens de découvrir que Monsieur TEULE Laurent gérant de la SARL LTMDB vient de publier dans un journal d'annonce légale (OPIGON INDEPENDANTE) en date du 2 avril 2010 un procès verbal d'assemblée générale de dissolution par anticipation de cette société ou il en est le gérant.

- Ci-joint publication.
- Ci-joint procès verbal d'assemblée générale extraordinaire du 15 février 2010

Que cette société LTMDB par faux et usage de faux avec Madame D'ARAUJO épouse BABILE, ces dernière ne pouvant être propriétaires comme expliqué dans ma plainte occupent sans droit ni titre celle-ci et alors que nous sommes juridiquement les propriétaires bien qu'il y est eu des actes de malveillance pendant mon incarcération.

Que ce trouble à l'ordre public existe toujours et que nous sommes toujours victimes.

Que Monsieur TEULE cherche par tout moyen frauduleux de détourner à un tiers notre propriété située au N° 2 rue de la Forge 31650 à Saint Orens alors que cette propriété obtenue par la fraude comme expliqué dans la plainte ci jointe est revendiquée devant le tribunal.

Je vous demande d'intervenir dans les meilleurs délais auprès des autorités compétentes avant que notre propriété soit revendue dans les intérêts de Monsieur TEULE Laurent et de ces complices repris dans la plainte déposée devant le doyen des juges d'instruction.

- Ce qui aggraverai notre préjudice sans intervention du parquet.

Nous sommes encore victimes du détournement de notre propriété pendant ma détention arbitraire du 14 février 2006 au 14 septembre 2007 et de la violation de notre domicile en date du 28 mars 2008, ce trouble à l'ordre public.

Seul le parquet peut faire cesser ce trouble à l'ordre public, représenté par Monsieur le Procureur de la République.

Je vous prie de prendre en considération ces faits nouveaux dont vous-même avait été saisi par une plainte en date du 14 octobre 2009 ou vous n'avez pas voulu donner suite alors que tous les éléments de délits ont été portés à votre connaissance avec preuve à l'appui.

Je vous prie d'intervenir auprès du doyen des juges d'instruction par réquisitions au vu de l'urgence et de ce trouble à l'ordre public qui va s'aggraver.

Ce trouble à l'ordre public qui doit cesser au plus vite à fin de ne pas aggraver notre préjudice en tant que parties civiles.

Je reste à la disposition de la justice et de toutes autorités pour apporter toutes preuves utiles à la manifestation de la vérité.

Je vous rappelle qu'un site a été effectué pour permettre de mieux comprendre de ce que nous sommes victimes et de toutes les pièces et preuves concernant le détournement de notre propriété et des agissements des personnes dont plainte à été déposée auprès de votre service en date du 14 octobre 2009 et par devant Monsieur le Doyen des juges d'instruction en date du 7 février 2010 et du 11 juin 2009.

Je vous informe que j'ai un obstacle permanant à l'octroi à l'aide juridictionnelle sur Toulouse pour faire obstacle à l'obtention d'un avocat et donc aux procédures quand bien même je suis au RMI.

Je porte à votre connaissance que sur la juridiction de BORDEAUX il m'est octroyé l'aide juridictionnelle totale.

Que la violation de l'article 6 de la CEDH est permanente devant la juridiction toulousaine.

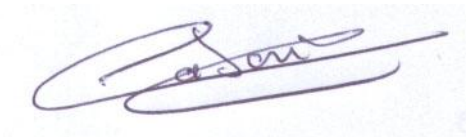
Je vous demande de faire cesser cette entrave permanente à l'accès à un juge pour que mes causes soient entendues.

Que Monsieur TEULE et les autres personnes poursuivies usent et abusent de ces obstacles à l'accès à un tribunal pour compliquer le détournement de notre propriété et le céder irrégulièrement alors que juridiquement nous sommes toujours propriétaires.

Que l'urgence de votre intervention est de droit à fin de protéger notre propriété et notre domicile.

Dans cette attente, je vous prie de croire Monsieur VALET Michel à ma parfaite considération et à mes respectueuses salutations.

Monsieur LABORIE André



Pièces :

- Plainte à Monsieur le Doyen des juges d'instruction au T.G.I de toulouse en date du 7 février 2010
- Ci-joint procès verbal d'assemblée générale extraordinaire du 15 février 2010.
- Ci-joint publication dans un journal d'annonce légale OPIGNION INDEPENDANTE du 2 avril 2010.